

Finances

REF : DAF2015065

Signataire : AG

Séance du Conseil Municipal du 19/11/2015

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Remise gracieuse en faveur de la régie de recette pour la restauration scolaire suite au vol commis entre le vendredi 29 et le samedi 30 août 2014

EXPOSE :

Un vol a été commis au service de l'enseignement entre le vendredi 29 août 2014 et le samedi 30 août 2014.

Selon les agents, le système d'alarme a été désactivé. Les portes de la pièce qui héberge les quatre régies de recettes ont été fracturées. Le coffre a été déplacé et ouvert. Le fonds de caisse de la régie de recette de restauration scolaire a disparu ainsi que les relevés de cartes bancaires. Le coffre contenait également des chèques non retracés en comptabilité des régies car ils correspondaient à des impayés qui ont fait l'objet d'un titre de recettes et ils auraient dû être adressés directement au trésor public.

Ainsi, seul le vol du fonds de caisse de la régie de recette de restauration scolaire constitue le déficit qui a été constaté pour un montant de 397.60 €.

La responsabilité de la régisseuse, Madame THEOPHILE Françoise, étant engagée, il est proposé au Conseil municipal d'accorder la remise gracieuse à hauteur du déficit constaté de 397.60 €.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 19 NOVEMBRE 2015

Présents :..... 37

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 19 Novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 11 novembre 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, MM. KAMALA Kilani, MONINO Jean-François, Mmes GRARE Laurence, MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc
Adjoints au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, M. LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, MM. KADDOURI Nourredine, Mme REDOUANE Wassila, M SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM. AIT- BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, MM. RACHEDI Hakim, BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia, M. ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme FAGARD Alice,	Représentée par : M. CECCOTTI-RICCI Roland
M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par : M. KADDOURI Nourredine
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par : M. CHIBAH Salah
M. SANON Guillaume	Représenté par : M. KARROUMI Sofienne
Mme RABAH Hana	Représentée par : M. KAMALA Kilani
M. VANNIER Jean-Yves	Représenté par : M. LOGRE Benoit

Mme PEJOUX Claudine et M. ZAIRI Rachid arrivés à partir de la question n°288

Mme YONNET Evelyne représentée à partir de la question n°291 par M. SALVATOR Jacques

Mme VIGEANT Claire représentée à partir de la question n°292 par M. ZAIRI Rachid

Mme LENOURY Nadia partie à partir de la question n°309

Absents : Mme TLILI Leïla, M. TLILI Mohamed Fathi, Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, M. HAFIDI Abderrahim, Mme ALVES Presilya,

Secrétaire de séance : Mme NEDELEC Soizig

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2015065

Signataire : AG

OBJET : Remise gracieuse en faveur de la régie de recette pour la restauration scolaire suite au vol commis entre le vendredi 29 et le samedi 30 août 2014

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

VU le décret n°2008-228 du 5 mars 2008 relatif à la constatation et à l'apurement des débits des comptables publics et assimilés,

VU l'arrêté municipal en date du 6 octobre 1999 constituant la régie de recettes restauration scolaire,

VU l'arrêté municipal en date du 26 juin 2003 nommant régisseur titulaire de la régie de recettes restauration scolaire Madame THEOPHILE Françoise,

VU l'ordre de reversement remis en date du 27 mai 2015 par la ville à l'encontre de Madame THEOPHILE Françoise,

VU la demande de sursis à versement et la demande remise gracieuse formulées par Madame THEOPHILE Françoise le 1^{er} juin 2015 pour la régie de recettes restauration scolaire,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ACCORDE la remise gracieuse à la régisseuse de la régie de recettes restauration scolaire, Madame THEOPHILE Françoise, pour un montant de 397.60 €,

COMBLE le déficit de la régie de recettes à hauteur de 397.60 €.

Impacts financiers Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts chapitre 67 « charges exceptionnelles » article 6718 « autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion ».

L'adjoint délégué

Maria MERCADER Y PUIG



Reçu en préfecture le : 20/11/2015

Publié le : 20/11/2015

Certifié exécutoire le : 20/11/2015

L'adjoint délégué

Maria MERCADER Y PUIG

